



Doc. 13482
08 avril 2014

Développements récents en Ukraine: menaces pour le fonctionnement des institutions démocratiques

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante :

« L'Assemblée appelle les nouvelles autorités à agir conformément à leurs obligations nationales et internationales, y compris les obligations leur incombant au titre de la Convention européenne des droits de l'homme, et à rétablir la confiance du public à l'égard du Gouvernement et du Parlement. »

Déposé par:

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
PETRENCU Grigore, République de Moldova, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2014 - Deuxième partie de session

